



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 56058

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude de l'institution des maisons familiales rurales relative à la part réservée à leur financement dans le budget de l'agriculture pour 2001. Le budget de l'agriculture affiche une hausse de 5,5 % pour les dépenses d'enseignement agricole mais avec de grandes disparités selon les types d'enseignement qui se traduit par une augmentation de seulement 1,33 % pour les maisons familiales rurales. Ces dernières voient donc leurs possibilités d'évolution limitées alors qu'elles sont aujourd'hui la seule composante de l'enseignement agricole dont les effectifs progressent. Depuis plusieurs années, les maisons familiales rurales appellent l'attention des pouvoirs publics sur les coûts de plus en plus importants que doivent supporter les familles du fait de stages dans les formations et plus globalement de l'alternance. L'aide annuelle de 600 francs par élève en CAPA et bac professionnel introduite par le budget 2000 devait cette année être étendue aux élèves de BEPA qui effectuent de nombreux stages. Rien n'est prévu en ce sens dans le budget 2001. Cette absence de prise en compte de l'apport des maisons familiales rurales dénote une prise de distance inquiétante avec l'esprit des lois de 1984 sur l'enseignement agricole. Aussi, lui demande-t-il de préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les représentants des enseignements agricoles privés, enseignement privé confessionnel, Maisons familiales rurales et Union nationale rurale d'éducation et de promotion, manifestent leur crainte de voir l'enseignement agricole remis en cause suite à la séance du Conseil national de l'enseignement agricole du 30 novembre 2000. Ces craintes sont infondées, puisque, lors de cette séance, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche a présenté un dossier d'évolution des structures pédagogiques qui fait apparaître pour l'année 2001 un solde net de 47 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole public et de 46 ouvertures de classes dans l'enseignement agricole privé. D'autre part, le ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas l'intention de se séparer de certaines formations. En ce qui concerne les formations de niveau V, c'est-à-dire les 4e, 3e et les certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), ce sont 34 classes nouvelles qui ouvriront à la rentrée 2001. Pour ce qui est de la filière « services », la direction générale de l'enseignement et de la recherche est associée à une réflexion générale sur le niveau CAP de ces formations, menée par le ministère délégué à l'enseignement professionnel. En attendant ses conclusions, la rénovation de ces formations entreprise dans l'enseignement agricole a été suspendue. Enfin, pour la période 1992-2000, la subvention de fonctionnement aux établissements privés a augmenté de 121 %. En 2001, ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 1 600 millions de francs, en augmentation de 21 millions de francs (soit + 1,33 %). Il n'y a donc aucune remise en cause de l'enseignement privé de la part du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56058

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7237

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 940